



FICHE 5

Le chargement La surcharge

Auto - évaluation

Nombre de croix	Note
De 0 à 9 croix	E
De 10 à 16 croix	1
De 17 à 23 croix	2
24 croix et plus	3

Auto-évaluation	Note
1 ^{ère} auto-évaluation	
2 ^e auto-évaluation	
3 ^e auto-évaluation	

Le chargement est sous la responsabilité du conducteur			
Précautions :			
Respecter la réglementation relative aux masses maximales			
Equilibrer et répartir le chargement			
Caler et arrimer le chargement			
Organiser le chargement : livraisons multiples, itinéraire...			
Adapter la vitesse et avoir une conduite adaptée (souplesse)			
Choisir l'itinéraire en fonction du gabarit (limites hauteur...)			
Choisir l'itinéraire en fonction de la masse (limites de tonnage)			
Risques liés à un chargement défectueux :			
Déséquilibre du véhicule			
Risque de renversement			
Risque de déport au freinage			
Détérioration du véhicule			
Risque d'endommagement de la voirie, des ouvrages d'art			
Risque d'obstruction de la visibilité vers l'arrière du véhicule			
Risque de chute de la marchandise sur la chaussée			
Risque de limitation ou de refus de garantie de la part des assureurs en cas d'accident			

Surcharge

La surcharge est interdite			
La masse réelle (PR) ne doit jamais dépasser la masse maximale admise (PTAC ou PMA)			
Attention surcharge à l'essieu			
Les masses sont inscrites sur le certificat d'immatriculation			
Les masses sont inscrites sur la plaque de tare			
Les masses sont inscrites sur la plaque du constructeur			
Les masses sont inscrites sur le dispositif d'attelage			
La réalité du transport, cette réglementation n'est pas toujours respectée			
Recherche de rendement			
Difficultés à contrôler certains chargement (vrac)			

Sanctions

Infraction au Code de la route			
Infraction au code des transports			
Jusqu'à 5% : amende de 4 ^{ème} classe, 90€			
Plus de 5% = immobilisation			
Mise en fourrière et/ou prison			

NOMBRE DE CROIX

--	--	--	--